

IRFSS Bourgogne Franche Comté

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :  
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > [www.irfss-bfc.croix-rouge.fr](http://www.irfss-bfc.croix-rouge.fr)

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  [www.facebook.com/irfss.bfc](https://www.facebook.com/irfss.bfc)

Site de Lons-le-Saunier

155 chemin de Chaudon  
39000 LONS LE SAUNIER  
Tél. : 03.84.47.28.87

Email : [irfss.lonslesaunier@croix-rouge.fr](mailto:irfss.lonslesaunier@croix-rouge.fr)



Formation



NOUS SOMMES

LÀ

POUR VOUS  
FORMER

INFIRMIER(E)

## CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

Etre âgé(e) de 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

Etre inscrit(e) en classe de Terminale

**OU**

Etre titulaire du Baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence d'entrée à l'Université

**OU**

Etre titulaire d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu

**OU**

Etre titulaire d'un titre admis en dispense du Baccalauréat français ou être titulaire de l'un des titres énoncés par l'arrêté du 25 août 1969 ou être titulaire d'un titre homologué au minimum au niveau IV

**OU**

Justifier, à la date des épreuves :

\* de 3 années d'expérience dans le secteur sanitaire, ou médico-social (autre que AS, AP, AMP)

\* de 5 années d'expérience dans un autre secteur

et retenu par le Jury de présélection (cf ARS de votre région pour obtenir un dossier d'inscription)

**OU**

Etre titulaire d'un diplôme d'Etat d'Aide-Médico-Psychologique justifiant de 3 années d'exercice professionnel.

### Modalités de sélection

#### ➤ **2 épreuves d'admissibilité :**

- épreuve écrite anonyme dans l'objectif d'évaluer la capacité d'analyse, de compréhension, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats (durée = 2 H 00)

- tests d'aptitude en lien avec le métier, dans l'objectif d'évaluer les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problèmes et les aptitudes numériques (durée = 2 h 00)

#### ➤ **1 épreuve d'admission :** entretien relatif à un thème sanitaire et social (durée = 30 min)

## DATES DE SELECTION

Ouverture des inscriptions	Clôture des inscriptions	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission
<b>1er Décembre 2017</b>	<b>Jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018</b>	<b>7 avril 2018</b>	<b>Du 14 Mai au 7 juin 2018</b>

Frais de sélection : 106 €

## COUT DE LA FORMATION

Droits d'inscription : 184 €\* pour l'année 2017/2018

### Coût de la formation :

\* Le coût de la formation est pris en charge par le Conseil Régional (en 2017/2018)

\* Le coût de la formation pour les candidats en formation professionnelle est de 7 100 €.

\* sous réserve de modification pour 2018/2019

## ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissage pratiques et gestuels est déterminée par l'équipe enseignante.

La durée de la formation est de 3 années soit six semestres de 20 semaines chacun.

La formation théorique est dispensée sous forme d'Unités d'Enseignement (U.E.) réparties sur les 6 semestres en alternance avec les périodes de stage.

### Stages

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence aux stages est obligatoire.

**JOURNEE  
PORTES  
OUVERTES**

**Mercredi 17 Janvier 2018  
après-midi**